



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 AVRIL 2018

Date  
de la convocation

28/03/2018

Nombre  
de conseillers

En exercice  
**29**

Présents  
**16**

Absents  
**07**

(Dont  
Procuration)  
**05**

**06**

Vote à  
l'unanimité

Pour : **21**

Contre : **00**

Abstention : **00**

Certifié exécutoire,  
compte tenu de  
la transmission  
en Préfecture

Le :

La Publication  
et/ou la notification  
du :

*L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 28 mars 2018.*

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1<sup>er</sup> Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Renaud RENIER (3<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Philippe RENIER (7<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS .....(16)

**REPRÉSENTÉS** : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - M. Jean-Philippe NOËL (ayant donné procuration à M. Philippe RENIER) - M. François EDAU (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) .....(05)

**ABSENTS** : Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE – Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jimmy FAUSTA - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN .....(07)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.*

**AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE  
DE L'EXERCICE 2017  
DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGE  
DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Le Maire fait ressortir que le Compte Administratif du Service de l'Eau Potable de la Régie des Eaux de Trois-Rivières pour l'exercice 2017 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 331 140,47 euros pour la Section de Fonctionnement et de 1 441 803,40 euros pour la Section d'Investissement.

Elle demande de procéder aux écritures suivantes :

- Au compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté » : .....331 140,47 euros.
- Au compte 001 « Résultat d'Investissement reporté » : .....1 441 803,40 euros.

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 1 ;
- Vu les résultats comptables dégagés au Compte Administratif pour l'exercice 2017 ;

.../...





.../...

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

**D'Affecter** les résultats du Compte Administratif pour l'exercice 2017 du service public communal chargé de la gestion de l'Eau Potable, comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,



**Jean-Louis FRANCISQUE**